

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Ref : D02-13 06 2024
Convocation : 30 mai 2024

Comité Syndical du 13 juin 2024

Objet : suppression / création poste à la suite d'une augmentation du temps de travail

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	13
Nombre de membres suppléants présents :	02
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, REDO Aline

Messieurs PUECH Christian, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François BONNET Michel, SOUYRI Joël, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, VALIERE Jean-Paul, BOHERE Jean-Christian, DOMENECH Joseph (suppléant non votant), SOULIE Jérôme (suppléant votant)

Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe, RUFFEL Francis,

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, SCHULTHEISS Pierre, AZAM Rolande, DOUZIECH Florent, SOULIE Christiane, ESCOUTES Jean-Marc, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, VIGROUX Didier, BRIERE Alex,

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. CHATELET Margaux (SMBCV) Mesdames BAUMEL Aurélie et Emmanuelle SOYRIS (ABVTA)

➡ **Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et des missions qui deviennent plus importantes au niveau de la filière administrative (gestion des dossiers de subventions, suivi des opérations en investissement, gestion du personnel, ...) il convient de supprimer et/ou créer les emplois correspondants.

➔ **Le Président propose à l'assemblée :**

La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires au service administratif, au 01/08/2024.

Et

La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 01/08/2024.

➔ **Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

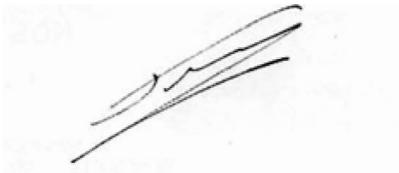
La séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré en séance, le 13 juin 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : 24/06/2024

Transmise au Représentant de l'Etat le : 20/06/2024